

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 61/85/SPCG fixant les modalités et le programme des concours des divers cadres territoriaux du Service Météorologique

n° 61/85/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 août 1961

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1961

Date du numéro
31 août 1961

VISAS

Le Gouverneur, Chef &u Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnancé organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension Ges attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis

Vu la délibération de l'Assemblée Territoriale n° 65 du 5 juillet 1958 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux, rendue exécutoire par arrêté n° 780/CAB du 15 juillet 1958

Vu la loi n° 40-925 du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics

Vu l'arrêté n° 61/31/SPCG en date du 17 mars 1961, portant organisation du Corps territorial du Service Météorologique de la Côte Française des Somalis

Sur proposition du Chef du Service Météorologique et du Ministre de la Fonction publique

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 1er août 1961,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Les modalités et le programme des concours pour l'accession aux emplois de : — assistant météorologiste et opérateur météorologiste stagiaire du cadre des assistants et opérateurs météorologistes de-la CES. — aide-météorologiste et aide-opérateur stagiaires du cadre des aides météorologistes aides-opérateurs du Service Météorologique de la CFS. sont fixés suivant annexes I et II jointes au présent arrêté.

Art. 2

— Le présent arrêté, qui annule toutes dispositions antérieures, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef du Territoire,Président du Conseil de Gouvernement,J. COMPAIN.Par le Chef du Territoire, Président du Conseil du Gouvernement :Le Vice-Président du Conseil de Gouvernement,Ali Aref BOURHAN.Le Ministre de la Fonction Publique,Omar Mohamed BoURHAN.